

MARSEILLE, le 29 Novembre 1828.



M

Notre Circulaire du 28 novembre courant vous a annoncé que la mort de notre respectable et bien-aimé père Monsieur François D^{né} BERNADAC avait déterminé, par des convenances réciproques, la dissolution de la maison BERNADAC REGNY et C^{ie}, et que sa liquidation en avait été conférée à Monsieur REGNY et à Monsieur MARIUS BERNADAC l'un de nous.

Nous avons l'honneur de vous informer aujourd'hui que nous formons une nouvelle maison sous la raison de BERNADAC FRÈRES et C^{ie}.

L'ancien établissement que notre père avait fondé et que quarante ans d'honorables travaux avaient entouré de l'estime publique, nous a été légué par ses dernières volontés. Accoutumés à travailler sous ses ordres pendant de longues années, formés à son école et à ses principes, nous fûmes ses associés solidaires, et aujourd'hui, continuant le même genre d'affaires, nous n'aurons jamais d'autres guides que ses leçons et ses exemples.

Des capitaux suffisants, de l'expérience, du zèle, de l'activité, sont les titres que nous apporterons à votre confiance. Ci-bas nos signatures, auxquelles seules nous vous prions d'ajouter foi.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec considération.

BERNADAC FRÈRES et C^{ie}.

Signature de Notre Sieur FRANÇOIS BERNADAC aîné :

Signature de Notre Sieur MARIUS BERNADAC :